

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 9 janvier 2020 à **19 h**, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemare, conseiller district # 6

Madame Nicole Renaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme tous les membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2020-01-001

IL EST **PROPOSÉ** PAR :
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER QU'AUCUN AVIS DE CONVOCATION N'A ÉTÉ SIGNIFIÉ TEL QUE REQUIS PAR le Code Municipal (RLRQ, chapitre C-27.1), en conséquence les membres étant tous présents signent la présente et confirment ainsi renoncer audit avis de convocation et mentionnent vouloir poursuivre cette séance extraordinaire.

Michel Brisson, maire _____

Claude Gosselin, conseiller district # 1 _____

Ricky Soly, conseiller district # 2 _____

Sandra Cardin, conseillère district # 3 _____

Richard Pitre, conseiller district #4 _____

Ginette Brien, conseillère district # 5 _____

Maxime Villemare, conseiller district # 6 _____

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2020

1. **Fin du mandat de transition poste DGA**

Considérant le contrat intervenu avec l'employée Madame Johanne Ringuette approuvé par le conseil le 18 décembre 2019 par l'entremise de la résolution 2019-12-438 suite à l'annonce de sa démission pour assurer la transition au Service des finances;

Considérant qu'il n'y a pas à l'interne les compétences comptables nécessaire pour qu'un suivi à distance soit suffisant pour les besoins de la municipalité;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'avoir recours aux services d'une firme externe appuyé par les employés municipaux pour assurer la transition au Service des finances;

POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, IL EST :

2020-01-002

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE METTRE FIN immédiatement au contrat avec l'employée Madame Johanne Ringuette et ce, en date du 9 janvier 2020;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer l'avis de fin de contrat;

D'ACHEMINER copie de la présente à Madame Johanne Ringuette.

ADOPTÉE.

~~~~~

2. **Offre de service de la firme DCA Comptable**

**Considérant** qu'il n'y a pas à l'interne les compétences comptables nécessaires pour les besoins de la municipalité;

**Considérant** l'offre de service comptable de la firme DCA Comptable;

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-01-003

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'APPROUVER** l'offre de service de la firme DCA selon ses termes.

**D'AUTORISER** Mme Nicole Renaud directrice générale par intérim à utiliser au besoin les services de la firme DCA.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

3. **Période de questions des contribuables**

Aucun contribuable n'est présent lors de la période de questions.

~~~~~

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2020

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 30, l'ordre du jour est épuisé.

2020-01-004

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**



**- Original signé -**

*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

**- Original signé -**

*Nicole Renaud  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

*Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée*